



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE

Ceci est le fragment : VISA_CNT-DIX-002-Liste_Articles_20
Ceci est le fragment : VISA_CNT-DDX-003-VisasOfficiels_4
Ceci est le fragment : VISA_CNT-DDX-003-Soussignes_2
Ceci est le fragment : VISA_CNT-DDX-003-VisasOfficiels_3

Ceci est le fragment : VISA_CNT_DemandeChefEtablissement_5
Ceci est le fragment : VISA_CNT_FinContrat-VisasOfficiels_6

Ceci est le fragment : VISA_MEN_DetachementMinistereOrganismePositionPrecedente_007

Ceci est le fragment : VISA_MEN_DetachementMinistereOrganisme_008

Ceci est le fragment : VISA_MEN_DET_AEFE_009

Ceci est le fragment : VISA_MEN_DemandeInteresseConges_C010
Ceci est le fragment : VISA_MEN_ArreteInitialCongeAccordant_C011

Ceci est le fragment : VISA_MEN_Retraite_Lois_12
Ceci est le fragment : VISA_MEN_DET_AEFE_013
Ceci est le fragment : VISA_MEN_DET_AEFE_014

Ceci est le fragment : VISA_MEN_ArreteProlongationConge_C015

Ceci est le fragment: VISA_MEN_DET_AEFE_016

Ceci est le fragment : VISA_MEN_DemandeInteresseRetraitModif_017

Ceci est le fragment : VISA_CNT-DDX-005-Parties_18

Ceci est le fragment : VISA_CNT-DDX-005-Liste_Articles_19
Ceci est le fragment : VISA_CNT-DIX-002-Liste_Articles_20
Ceci est le fragment : VISA_MEN_DetachementSortant_021

Ceci est le fragment : VISA_MEN_DetachementSortantFin_023

Ceci est le fragment : VISA_MEN_ArreteRenouvellementPositionProlongeant_C025

Ceci est le fragment : VISA_MEN_ArreteInitialPositionPlacant_C026

Ceci est le fragment : VISA_MEN_AvisComiteReforme_099

Ceci est le fragment : VISA_MEN_ConventionDetachement_C035

Ceci est le fragment: VISA_MEN_ArreteInitialTempsPartielPlacant_C039

Ceci est le fragment : VISA_MEN_ArreteReintegration_295

Ceci est le fragment : VISA_MEN_ArreteNominationProvisoire_296

 $Ceci\ est\ le\ fragment: VISA_MEN_Arrete Renouvellement Temps Partiel Renouvelant_C040$

1/2

Référence de l'arrêté : A20CTS001000012

ARRETE

Fait le 18 mars 2020

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*:

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
 ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux. En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

La présente décision a donné lieu à la mise en œuvre d'un traitement algorithmique. En application de l'article L. 311-3-1 du Code des relations entre le public et l'administration, vous avez le droit d'obtenir la communication des règles définissant ce traitement et des principales caractéristiques de sa mise en œuvre, dans les conditions prévues par l'article R.311-3-1-2 du même code. En cas d'absence de réponse de l'administration après un mois suivant la réception de votre demande ou en cas de refus de l'administration de vous communiquer ces éléments, vous disposez de deux mois pour saisir la Commission d'accès aux documents administratifs.